

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

RECOMMANDÉ
Tribunal Cantonal
A tous les magistrats du Tribunal
Rue des Augustins 3
Case postale 1654
1701 FRIBOURG

Estavayer-le-Lac, le 4 janvier 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_TC.pdf

Décision datée du 12 décembre, ci-joint / Information importante à tous les magistrats

Mesdames, Messieurs les Magistrats de notre Canton,

Dans le même contexte que celui décrit dans mon courrier¹ daté du 25 novembre 2018, j'ai reçu la décision² ci-annexée de la Présidente du Tribunal, Virginie Sonney.

J'ai avisé Madame Virginie SONNEY par courrier³ que les citoyens ne peuvent plus faire confiance à des Magistrats assermentés qui violent leur Serment de faire respecter les Droits fondamentaux pour avantager les membres de confréries d'avocats.

Je vous demande de prendre connaissance des documents ci-joints et de prendre les mesures nécessaires pour assurer que nos magistrats respectent les Droits fondamentaux de tous les citoyens et ne donnent pas des avantages aux membres de confréries d'avocats.

Par la présente, je vous demande de suspendre ou annuler toutes les décisions qui ont été prises dans ce contexte donné pour avantager les membres de confréries d'avocats, jusqu'à ce que la plainte pénale déposée devant le MPC, ait été traitée devant un Tribunal indépendant qui a la compétence de faire respecter les Droits fondamentaux dans ce contexte de criminalité commise avec les relations qui lient les membres de confréries d'avocats aux Tribunaux.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Magistrats de notre Canton, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_TC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/181125DE_TC.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/181212VS_DE.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_VS.pdf